



Association de spina-bifida et d'hydrocéphalie du Québec

Inaccessibilité des terminaux de points de ventes fixes Une campagne de lettres face à l'inertie des commerçants !

Montréal, le 18 février 2010 – L'Association de spina-bifida et d'hydrocéphalie du Québec est fière de s'associer à la campagne de plaintes adressées par la Confédération des organismes de personnes handicapées du Québec (COPHAN) à la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse du Québec (CDPDJQ) concernant l'inaccessibilité des terminaux de points de ventes fixes (TPV), soit les claviers de saisie du numéro d'identification personnelle (NIP) des cartes de débit ou de crédit.

« Les terminaux sont fixés au comptoir qui fait presque quatre pieds de haut. Donc si vous vous déplacez en fauteuil roulant, le terminal est trop haut pour que vous puissiez rentrer les données pour faire la transaction », explique Madame Auger, une femme de Québec, née avec le spina-bifida. Madame Auger se déplace en quadriporteur. De petite taille, elle ne peut pas atteindre les nouveaux terminaux fixes, même en étant debout.

« Cela fait deux ou trois fois que je suis obligée de demander au serveur ou à la caissière de rentrer les données et mon mot de passe. Cela me révolte ! », clame Madame Auger. Pas très confidentiel ! On comprend la frustration de cette personne, ressentie sans aucun doute également par toutes celles qui se retrouvent dans cette situation au Québec. Elles sont plusieurs milliers à être confrontées à cette difficulté.

Devant les obstacles posés par les TPV, la COPHAN a entamé des démarches auprès des fournisseurs et fabricants de l'appareillage afin qu'ils apportent les correctifs nécessaires. Face au peu d'entrain manifesté par les fournisseurs et fabricants, la COPHAN a lancé une campagne de plaintes auprès de la CDPDJQ. Cette campagne s'étalera de janvier à mai 2010.

Joignez-vous à la campagne de lettre !

La COPHAN a produit une lettre que les personnes ayant vécu de telles injustices pourront personnaliser avec leur témoignage avant de la faire parvenir à la CDPDJQ (en copie conforme à la COPHAN à cophan@qc.aira.ca). Pour recevoir la lettre ou avoir de l'aide dans sa rédaction, les personnes intéressées peuvent communiquer avec un membre du comité Technologies de la COPHAN par téléphone au 514-284-0155 poste 22 ou par courriel à julieweber@bellnet.ca. La COPHAN fera un suivi collectif auprès de la CDPDJQ à la fin du mois de mai 2010.

Pour diminuer les risques de fraudes associés aux achats par Interac ou cartes de crédits, la Sûreté du Québec (SQ) a décidé de lancer une campagne de sensibilisation au début de l'année 2009. La SQ encourageait principalement les dépanneurs, restaurants et stations-services de la province à remplacer leurs terminaux par des fixes qui ne pourront plus être débranchés, volés et trafiqués en vue d'un clonage de carte. Mais de plus en plus de commerçants, autres que ceux approchés par la SQ, en installent à leur tour. « Ils ont voulu régler le problème de vol d'identité ou de NIP mais ils n'ont pas pensé une minute que leur clientèle comprenait des personnes à mobilité réduite », lance Madame Auger.

Qui est l'ASBHQ?

L'Association de spina-bifida et d'hydrocéphalie du Québec est un organisme sans but lucratif fondé en 1975. Elle dessert près de 9000 personnes atteintes de spina-bifida ou d'hydrocéphalie congénitale au Québec. Un de ses objectifs est de les aider à devenir autonomes pour participer pleinement et activement à la société.

Julie Weber, chargée de dossiers, COPHAN – Tél. 514-284-0155 poste 22 -
julieweber@bellnet.ca
Madame Auger, 418-654-3617